



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 67/2018 en date du 18 mai 2018,

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de REIGNAC SUR INDRE, du vendredi 8 juin au samedi 7 juillet 2018 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs. Le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUh de la Pièce des Sables. Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Monsieur Christian CALENGE, professeur retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par la présidente du tribunal administratif d'ORLÉANS.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de REIGNAC SUR INDRE, pendant la durée de l'enquête, du vendredi 8 juin au samedi 7 juillet 2018 inclus :

- le(s) lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,
- les mardis de 8 heures 30 à 12 heures,
- à l'exception des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de REIGNAC SUR INDRE, 15 bis rue Louis de Barberin – 37310 REIGNAC SUR INDRE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de REIGNAC SUR INDRE dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.reignac-sur-indre.fr](http://www.reignac-sur-indre.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [mairie.reignac37@wanadoo.fr](mailto:mairie.reignac37@wanadoo.fr). Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de REIGNAC SUR INDRE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le vendredi 8 juin 2018 de 8 heures 30 à 11 heures 30,
- le mardi 19 juin 2018 de 8 heures 30 à 11 heures 30,
- le jeudi 28 juin 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 7 juillet 2018 de 8 heures 30 à 11 heures 30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de REIGNAC SUR INDRE et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.reignac-sur-indre.fr](http://www.reignac-sur-indre.fr)

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Loïc BABARY, Maire ou Madame Christine BEFFARA, adjointe en charge de l'urbanisme, à la mairie de REIGNAC SUR INDRE.

Le Maire,  
Loïc BABARY.